

DOSSIER D'APPROBATION

3 Règlement

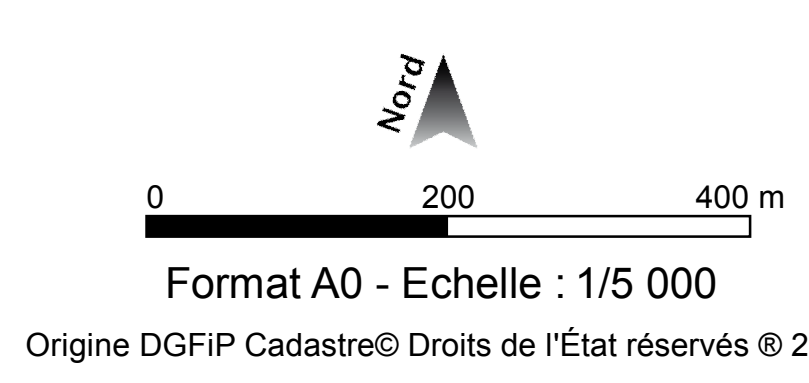

3.1. Pièce écrite

3.2. Plan de zonage 1/5 000

- 3.3. Annexes au Règlement
- Guide de valorisation de la Ville de Delle
  - Champs d'application de la palette
  - Fiches de recommandations architecturales
  - Diagnostic - Patrimoine et couleur, centre historique
  - Nuancier couleur de référence de la Ville de Delle



DÉCEMBRE 2018



Emplacements réservés

Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie ou Largeur
1	Liaison vière Rue du Paquis / Rue de Lorraine	Commune	1 365 m <sup>2</sup>
2	Extension du cimetière	Commune	6 300 m <sup>2</sup>
3	Accès zone NA "Vergerats" et liaison Avenue Jean Moulin	Commune	8 m et 6 m d'emprise 2 345 m <sup>2</sup>
4	Accès zone NA "Vergerats"	Commune	6 m d'emprise 1 020 m <sup>2</sup>
5	Desserte zone UE par Rue du parc	Commune	20 m d'emprise 2 900 m <sup>2</sup>
6	Itinéraire cyclable	Commune	1 000 m <sup>2</sup>

Légende

- Limite communale
  - - - Limite de zone
  - 136 N° de parcelle
- Zones urbaines**
- UA Secteur mixte à dominante résidentielle – Centre historique
  - UB Secteur mixte à dominante résidentielle – Habitat de Faubourgs
  - UC Secteur mixte à dominante résidentielle – Habitat collectif
  - UD Secteur mixte à dominante résidentielle – Habitat pavillonnaire
  - UE Secteur à vocation économique
  - UJ Jardins ouvriers
  - UL Secteur à vocation de sport et de loisirs
  - UV Aire d'accueil des gens du voyage
- Zones à urbaniser**
- 1AU "Les Hauts de l'Allaine" – urbanisation à court ou moyen terme
  - 2AU "Les Hauts de l'Allaine" – urbanisation à long terme (ouverture à l'urbanisation conditionnée par une procédure de modification du PLU)
- Zones agricoles**
- A Zone agricole
- Zones naturelles et forestières**
- N Zone naturelle et forestière
  - Ne Secteur N concerné par le périmètre Natura 2000
  - NL Zone à vocation de sports et loisirs (aménagements légers)
- Prescriptions**
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
  - Emplacement réservé (ER) [1] Numéro d'ordre de l'ER [2] Largeur d'emprise de l'ER
  - Corridors écologiques : éléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
  - Zones inondables - Bleue (PPRI de l'Allaine)
  - Zones inondables - Rouge (PPRI de l'Allaine)
  - Périmètre de réciprocity (50m)
  - Canalisation de gaz
  - Zone de dangers très graves (10 m)
  - Zone de dangers graves (15 m)
  - Zone de dangers significatifs (25 m)
  - Linéaires de voies déterminant l'implantation des constructions en secteur
  - Périmètre d'inconstructibilité au titre de l'article R151-31 du Code de l'urbanisme
  - Aléa éboulement : Falaises
  - Aléa affaissement, effondrement (doline, effondrement...)